

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CORBEL**

DATES DE :	
CONVOCACTION	04/12/2023
AFFICHAGE	04/12/2023

NOMBRES DE MEMBRES		
AFFÉRENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBÉRATION
11	9	9

Séance du : 08 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le huit décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hervé BUTTARD, Maire. Conformément à l'article 54 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Secrétaire de séance : Évelyne Philippe

Présents : BUTTARD Hervé, CHARVET Roger, PHILIPPE Evelyne, JANET-MAITRE Dominique, VALETTE Michel, PARIS Nelly, PUTOT Éric.

Excusés : CHARREL Jérôme *procuration donnée à CHARVET Roger*, MENU Francis *procuration donnée à PARIS Nelly*

DÉLIBÉRATIONS :

N°1 : Projet requalification centre bourg – Maîtrise d'œuvre – Avenant

Compte-tenu de l'importance de la complexité géotechnique pour un ouvrage enterré sous talus raide et sous route, le bureau d'études Commune suggère d'intégrer un bureau d'études économiste afin de mieux synthétiser l'approche économique de tous les lots. Il propose l'offre pour les missions AVP et PRO de l'économiste L'Agence des Travaux dont l'impact financier sera partagé également par la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage.

Le Conseil Municipal, suite à l'exposé du Maire :

- Valide l'intégration au groupement titulaire du marché de maîtrise d'œuvre du cabinet *L'Agence des Travaux*.
- Accepte l'offre du cabinet *L'Agence des Travaux* pour un montant de 5.400 € HT, également partagée entre la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage, portant le montant total du marché de 79.637,40 € HT à 82.337,40 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à la poursuite de l'exécution du marché ainsi redéfini.

Vote à l'unanimité

N°2 : Mandat de commercialisation pour la Grange des Roses

➤ Les conditions de mise en vente du bâtiment ayant évolué, le Conseil Municipal valide la reconduction du mandat avec le prestataire retenu sur la base d'un prix de vente de 100.000 € avec une rémunération forfaitaire de 3.500 €, et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

Vote à l'unanimité

N°3 : Subvention d'équilibre au budget annexe assainissement

➤ Du fait du nombre restreint d'abonnés au service d'assainissement collectif, il n'est structurellement pas possible de maintenir l'équilibre du budget annexe afférent à ce service, et il convient de combler le déficit induit par l'octroi d'une subvention versée par le budget général. La dite subvention n'a pas été versée sur l'exercice 2022 et le montant du déficit à combler s'élève à ce jour à 43.086,17 € hors opérations comptables de fin d'année (frais bancaires, etc.).

Le Conseil Municipal décide le versement d'une subvention d'équilibre par le budget général de la commune et en fixe le montant pour l'année 2023 à **43.500 €**.

Vote à l'unanimité

N°4 : Convention-cadre d'adhésion au service intérim du Centre de gestion de la Savoie

➤ Les centres de gestion peuvent proposer aux collectivités un service d'intérim qui permet la mise à disposition d'agents intérimaires pour pallier les absences momentanées de personnel ou renforcer ponctuellement le service public local.

Le Conseil Municipal approuve la signature de la convention-cadre au service intérim du Cdg73.

Vote à l'unanimité

N°5 : Convention d'adhésion à la mission de secrétariat de mairie itinérant proposée par le Centre de gestion de la Savoie

➤ Le Centre de gestion de la Savoie propose, depuis septembre 2021, un service de secrétariat de mairie itinérant prioritairement destiné aux communes de moins de 3 500 habitants. Cette mission permet de répondre aux besoins urgents de remplacement (congé maladie, disponibilité de courte durée, formation, etc.) ou de renfort, dans tous les domaines inhérents au métier de secrétaire de mairie.

La précédente convention arrivant à échéance le 31 décembre 2023, le Conseil Municipal approuve la signature de la nouvelle convention-type d'adhésion à la mission de secrétariat itinérant avec le Cdg73, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2024.

Vote à l'unanimité









N°6 : Décision Modificative n°2 – Virement de crédits en fonctionnement

➤ Pour solder budgétairement des titres antérieurs désormais annulés, le conseil municipal valide un ajustement en section de fonctionnement sur le budget général par virement de crédits compte à compte d'un montant de 1 000 €.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 65741 : Subventions de fonctionnement aux ménages	1 000.00 €			
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	1 000.00 €			
D 673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)		1 000.00 €		
TOTAL D 67 : Charges spécifiques		1 000.00 €		
Total	1 000.00 €	1 000.00 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

Vote à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

NOM	Prénom	Emargement
CHARREL	Jérôme	
CHARVET	Roger	
JANET-MAITRE	Dominique	
MENU	Francis	
PARIS	Nelly	
PHILIPPE	Evelyne	
PUTOT	Eric	
VALETTE	Michel	

Pour copie conforme,
LE MAIRE
Hervé BUTTARD

